

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

N° 906 – Version 2019/12

1. IDENTIFICATION DES PRODUITS ET DE LA SOCIETE

1.1. Identificateur des produits

<u>Référence catalogue</u>	<u>Nom du produit</u>	<u>Conditionnement</u>
9-ABOC-5021	Anti Ostéocalcine Bovine IgG ₁	100 µg
9-ABV-5103	Anti-Facteur V Bovin IgG ₁	100 µg
9-ABV-5104	Anti-Facteur V Bovin IgG ₁ -5104 (chaîne lourde)	100 µg
9-ABV-5105	Anti-Facteur V Bovin IgG ₁ -5105 (chaîne légère)	100 µg
9-ABV-5106	Anti-Facteur V Bovin IgG ₁ -5106 (chaîne lourde)	100 µg
9-ABV-5107	Anti-Facteur V Bovin IgG ₁ -5107 (chaîne légère)	100 µg
9-ABX-5051	Anti-Facteur X Bovin IgG ₁	100 µg
9-AMIXA-9041	Anti-Facteur IX & IXa de Souris	100 µg
9-AMIXA-9042	Anti-Facteur IX & IXa de Souris	100 µg
9-AMP-9013	Anti-Prothrombine de Souris	100 µg
9-AMPC-9071	Anti-Protéine C de Souris	100 µg
9-AMPC-9072	Anti-Protéine C de Souris	100 µg
9-AMPG-9130	Anti-Plasminogène de Souris	100 µg
9-AMVII-9031	Anti-Facteur VII de Souris	100 µg
9-AMVII-9032	Anti-Facteur VII de Rat	100 µg
9-AMVIII-9035	Anti-Facteur VIII de Souris	100 µg
9-AMX-9050	Anti-Facteur X de Souris	100 µg
9-AMX-9051	Anti-Facteur X de Souris	100 µg

1.2. Utilisations identifiées pertinentes des produits et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Réactifs de laboratoire

Utilisation déconseillée : -

1.3. Identification de la société

Fabricant : HAEMATOLOGIC TECHNOLOGIES Inc.
57 River Road, Unit 1021
Essex Junction, Vermont 05452, USA
Tel : (802) 878-1777

Distributeur : CRYOPEP
83 rue Yves Montand
34080 Montpellier, France
Tel : 04 67 10 71 20
Fax : 04 67 10 71 21
contact@cryopep.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORIFLA (France) : Tél. 01 45 42 59 59
Centres anti-poison : www.centres-antipoison.net

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du produit

Non dangereux selon les règlements n° 1907/2006/EC et 1272/2008/EC

Phrase R : Aucune

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger : Aucune

Conseils de prudence : Aucun

2.3. Autres dangers

Tous les produits chimiques sont potentiellement dangereux. Ils ne doivent donc être manipulés que par du personnel spécialement formé.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Anticorps monoclonal d'origine murine ou bovine formulé en glycérol 50%/eau (v/v)
Il n'y a pas de composants à déclarer selon les réglementations en vigueur.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

N° 906 – Version 2019/12

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours

Enlever tout vêtement souillé.

Inhalation : Faire respirer de l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, mettre sous oxygène. Consulter un médecin.

Contact cutané : Laver abondamment la peau avec de l'eau. Enlever tout vêtement souillé. Consulter un médecin si des rougeurs se développent.

Contact oculaire : Laver immédiatement les yeux et rincer à l'eau également sous les paupières, pendant 15 minutes au moins. Consulter un médecin en cas d'irritations.

Ingestion : Opérer des bains de bouche successifs avec de l'eau puis recracher, si la personne est consciente. Consulter un médecin ou un centre anti-poison immédiatement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme et effet toxique connus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Surveillance ou antidote non connue.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser n'importe quel agent d'extinction disponible

Moyens d'extinction inappropriés : Donnée non disponible

5.2. Dangers particuliers résultant du produit

Donnée non disponible

5.3. Conseils aux pompiers

Asperger les containers avec de l'eau pour les refroidir et disperser les fumées.

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection adéquats pour lutter contre un incendie impliquant des produits chimiques ou biologiques.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter une blouse de laboratoire, des gants de protection et des lunettes de protection chimique.

Nettoyer immédiatement les vêtements contaminés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas décharger dans l'environnement.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aérer la pièce.

Recueillir le produit avec du papier absorbant.

Nettoyer la surface contaminée avec un détergent adapté, conformément aux bonnes pratiques de laboratoire.

Déposer tous les matériaux contaminés dans un conteneur adapté en vue de leur élimination, conformément aux réglementations locales.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir les mesures de protection aux paragraphes 7, 8 et 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler dans un local ventilé.

Porter un équipement de protection individuel (vêtements de laboratoire, lunettes de protection chimique, gants de protection).

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Se laver les mains après manipulation.

Enlever les vêtements de laboratoire avant d'entrer dans une zone de restauration.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

N° 906 – Version 2019/12

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder le flacon fermé en dehors de son utilisation pour éviter toute fuite accidentelle ou étalement à la température indiquée sur le certificat d'analyses, le flacon ou le coffret.

Tenir à l'écart de la nourriture et des boissons.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation dans les laboratoires

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

8.1. Paramètres d'exposition

8.1.1. Limites d'exposition

Les produits tel qu'expédiés ne contiennent pas de substance dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes de régulation locaux.

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Les produits tel qu'expédiés ne contiennent pas de substance dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

8.1.3. Méthode de surveillance

Pas d'information disponible

8.1.4. Niveau sans effet dérivé (DNEL)

Pas d'information disponible

8.1.5. Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Pas d'information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection chimique (norme européenne EN166)

Protection des mains Gants de protection (norme européenne EN 374)

- Inspecter les gants avant utilisation
- Observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant des gants
- S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche (compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, ...)
- Prendre en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles les produits sont utilisés
- Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

Protection de la peau et du corps Porter des vêtements et des gants de protection appropriés pour éviter toute exposition cutanée

Protection respiratoire Aucune

8.2.3. Mesures d'hygiène

A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène dans un laboratoire.

8.2.4. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pas d'information disponible

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide incolore

Odeur : Inodore

Seuil olfactif : Non applicable

pH (entre 20 et 25°C) : Non déterminé

Point de fusion : Non déterminé

Point d'ébullition : Non déterminé

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

N° 906 – Version 2019/12

<u>Intervalles d'ébullition :</u>	Non déterminé
<u>Point d'éclair :</u>	Aucun
<u>Taux d'évaporation :</u>	Non déterminé
<u>Inflammabilité (solide, gaz) :</u>	Non applicable
<u>Limites d'explosivité :</u>	Non déterminé
<u>Pression de vapeur :</u>	Non déterminé
<u>Densité de vapeur :</u>	Non déterminé
<u>Densité relative :</u>	Non déterminé
<u>Solubilité :</u>	Totale dans l'eau
<u>Coefficient de partage :</u>	Non déterminé
<u>Auto inflammabilité :</u>	Aucune
<u>Température de décomposition :</u>	Non déterminé
<u>Viscosité :</u>	Non déterminé
<u>Propriétés explosives :</u>	Aucune
<u>Propriétés comburantes :</u>	Non déterminé

9.2. Autres informations

Aucune

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Donnée non disponible d'usage.

10.2. Stabilité chimique

Donnée non disponible de stockage jusqu'à la péremption indiquée sur l'emballage ou l'étiquetage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse observée dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Donnée non disponible

10.5. Matières incompatibles

Donnée non disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Donnée non disponible

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1. Toxicité aiguë

Glycérol :

LD₅₀ oral – rat : 12 600 mg/kg

LD₅₀ peau – lapin : > 10 000 mg/kg

Symptômes spécifiques dans les études sur l'animal :

- Test d'irritation cutanée chez le lapin : faibles irritations
- Test d'irritation des yeux chez le lapin : faibles irritations

11.1.2. Corrosion cutanée / Irritation cutanée

Donnée non disponible

11.1.3. Lésions oculaires graves

Donnée non disponible

11.1.4. Sensibilisation respiratoire

Donnée non disponible

11.1.5. Sensibilisation cutanée

Donnée non disponible

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

N° 906 – Version 2019/12

11.1.6. Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

11.1.7. Cancérogénicité

Donnée non disponible

11.1.8. Toxicité de la reproduction

Donnée non disponible

11.1.9. Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique

Donnée non disponible

11.1.10. Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée

Donnée non disponible

11.1.11. Danger par aspiration

Donnée non disponible

11.1.12. Autres effets néfastes

Les effets sur la santé indiqués ci-dessus sont basés sur l'extrapolation de données en ce qui concerne les substances de produit pur. Aucun effet n'a été indiqué dans les conditions normales d'utilisation, à savoir, en mélange de ces composés. Ces effets n'ont toutefois pas été complètement investigués.

Si un mélange a entraîné une non-classification, cela peut être dû à la disponibilité de données qui n'imposent pas de classification pour ce point final, ou à l'absence de données ou à la disponibilité de données non concluantes ou insuffisantes pour obtenir une classification en fonction des critères adoptés dans les réglementations mentionnées dans cette fiche technique.

Peut être nocif par inhalation, ingestion ou absorption par la peau. Peut causer une irritation. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer des réactions allergiques chez les individus sensibles.

11.1.13. Symptômes / Effets aigus et différés

Peut être nocif par inhalation, ingestion ou absorption cutanée.

Peut causer des irritations.

Une exposition prolongée ou répétée peut causer des réactions allergiques chez certains individus sensibles.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Glycérol : LC₅₀ peau - Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) = 51 000 mg/L - 96 heures

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement de déchets

Le produit doit être éliminé comme un produit chimique de laboratoire dans des conteneurs adaptés et conformément à la réglementation locale.

Ne pas évacuer à l'égout.

13.2. Déchets de résidus / Produits non utilisés

Le produit doit être éliminé comme un produit chimique de laboratoire dans des conteneurs adaptés et conformément à la réglementation locale.

Ne pas évacuer à l'égout.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

N° 906 – Version 2019/12

13.3. Emballages contaminés

Les emballages doivent être rincés à l'eau avant d'être éliminés dans des conteneurs adaptés et conformément à la réglementation locale.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport ONU

Non applicable

14.3. Classes de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Danger pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune précaution particulière connue

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementation & Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont conformes à l'annexe II du règlement 1907/2006 (REACH) et conformément à la norme ANSI sur les produits chimiques industriels dangereux - Fiches de sécurité - Préparation » (ANSI Z400.1-2004) tel que recommandé par US OSHA.

Le produit / les composants ne sont pas soumis à la réglementation 93/21 / EEC relative au transport et à l'étiquetage substances dangereuses.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique de ce produit / mélange n'est pas nécessaire conformément à l'article 14 du règlement 1907/2006/EC, paragraphe 2.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation, mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

Le fabricant et le distributeur ne sauraient être tenu pour responsable de tout défaut d'un produit couvert par cette fiche de sécurité si l'existence d'un tel défaut n'était pas détectable compte-tenu de l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques. Il caractérise le produit en ce qui concerne les mesures de sécurité appropriées. Il ne représente aucune garantie des propriétés du produit.

En outre, nous attirons l'attention de l'utilisateur sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. L'utilisateur doit accepter qu'il est seul responsable en la matière et prendre les précautions qui s'imposent pour l'utilisation de ce produit.

Révision du document

Version	Date	Modifications
2012/06	01/06/2012	Création
2014/08	01/08/2014	Refonte de la présentation, mise en place de la nouvelle charte graphique de l'entreprise, ajout de précisions dans le texte, intégration des informations concernant le glycérol pur
2017/05	22/05/2017	Mise en place de la nouvelle charte graphique, ajout des phrases R et S
2019/12	10/12/2019	Mise à jour des paragraphes 2, 3, 4.2, 4.3, 6.1, 7, 10.4, 10.5, 11.1.1, 11.1.2, 11.1.4, 11.1.12, 11.1.13, 12.1, 16